

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un,
Le quinze décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, GUINCHE, ALLANIC, MANENT, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU.

Date de convocation

9 décembre 2021

Date du
Conseil Municipal

15 DECEMBRE 2021

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 25

Votants ---- 32

A l'exception de : Madame FRAUX.

Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Madame CHUPIN qui a donné pouvoir à Madame GUINCHE.

Monsieur MORVAN qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.

Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.

Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Madame DIVOUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame GUINCHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

27/ CONTRAT DE PARRAINAGE AVEC LOLA SORIN – CHAMPIONNE DE PLANCHE A VOILE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Monsieur DONNE, adjoint au Maire

EXPOSE :

Lola SORIN, jeune Pornichétine qui pratique la planche à voile depuis ses dix ans et après de très nombreuses participations aux compétitions nationales et internationales, décroche en 2019 le titre de Championne de France en planche Olympique sur une planche de type : RS.X.

En 2020, elle remporte le titre de Championne du Monde de planche à voile, dans sa catégorie, sur le nouveau support Olympique : IQ Foil.

Actuellement, Lola SORIN se prépare aux Jeux Olympiques de 2024 au pôle France de Brest en qualité de membre du groupe France sénior.

Elle est licenciée au Cercle Nautique La Baule, Le Pouliguen, Pornichet (CNBPP) au Pouliguen et fait preuve de motivation, de ténacité et de persévérance pour se hisser au plus haut niveau de la compétition sportive.

La Ville de Pornichet a décidé de soutenir cette jeune athlète Pornichétine de Haut Niveau, et propose la signature d'un contrat de parrainage d'une durée maximale de 3 ans, conditionné par le versement d'une subvention annuelle de 3 000 € à l'association « Le Monde des Jojo » dont l'objet est de soutenir le projet sportif de Lola SORIN, pour lui permettre de préparer dans de meilleures conditions sa participation aux Jeux Olympiques « PARIS 2024 ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contrat de parrainage.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒ Vu le projet de contrat de parrainage ci-annexé,
⇒ Considérant la volonté de la Municipalité de soutenir la pratique sportive de Haut Niveau des Pornichétins,
⇒ Vu l'avis de la Commission culture, animation, sports et vie associative en date du 8 décembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le contrat de parrainage avec Lola SORIN.
- Autorise Monsieur Le Maire, ou Monsieur DONNE, à le signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.